



Recouvrement d'un crédit que je n'ai pas souscrit, faux...

Par **emak69**, le **13/01/2009** à **18:46**

Bonjour,

En 1999, la compagne avec qui je vivais a fait un crédit à la consommation de 10000 euros environ, elle a imité ma signature et m'a désigné co emprunteur à mon insu. Fin 2002, l'affaire est passée au tribunal car mon ex compagne ne payait pas les échéances, j'ai du payer, 150 euros par mois prélevés sur mon compte. début 2008, les prélèvements ont cessé sans que je ne reçoive rien ni que j'intervienne auprès de ma banque. Aujourd'hui un huissier me réclame 28000 euros, me montre un papier comme quoi je suis l'emprunteur, mon ex compagne n'apparaît plus nulle part, il menace de saisir mes biens. Mon ex compagne se serait désolidarisée de ce crédit... J'ai accepté de commencer à payer pour ne pas être saisi, mais comment puis-je me défendre ?

Merci de me conseiller, je suis actuellement dans une situation difficile, je vis seul, j'ai ma fille qui est adolescente à charge, je travaille comme ambulancier mais ne gagne pas suffisamment bien ma vie pour payer les honoraires d'un avocat, j'ai déjà du mal à m'en sortir, si je devais payer cette somme je n'y arriverai jamais...

Je suis à votre entière disposition si vous avez besoin de précisions

Merci de votre réponse

Cordialement